

EN ATTENDANT L'ÉTERNELLE RÉFORME DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

"Renforcer la maîtrise et le contrôle des dépenses publiques"

Le gouvernement annonce, depuis au moins deux ans, à intervalles réguliers, son intention de réformer en profondeur l'Inspection générale des finances, mais on ne voit toujours rien venir.

Dernier communiqué en date à ce sujet, celui du ministère des Finances daté du 26 septembre 2007, largement repris par les médias, tombé comme un cheveu dans la soupe, et qui s'ajoute aux précédents communiqués, mais rien de bien concret. Ce communiqué fait même allusion à une instruction du chef du gouvernement datée du... 12 mars 2007 ! Il faut plus de 6 mois au ministère des Finances pour commencer à appliquer une instruction qui, en plus, n'a jamais été rendue publique. Retour en arrière. Il était une fois en mars 1980...

La création de l'Inspection générale des finances (IGF) remonte au 1^{er} mars 1980 (décret exécutif n°80-53) en même temps que celle de la Cour des comptes (CDC) et de la loi portant contrôle par l'APN. Le JO n° 10 du 4 mars 1980 était consacré entièrement à ces 3 dispositifs. Vingt-sept années plus tard, le bilan de ces trois organes de contrôle est bien maigre. Plus

grave encore, ces fonctions de contrôle ont été souvent détournées, perverties, voire corrompues. Le décret de l'IGF de 1980 a été remplacé par celui du 22 février 1992 (JO n°15 du 26 février 1992) : le changement dans la continuité des... affaires ! Début 2000, le président Bouteflika veut à son tour réformer la fonction de contrôle en introduisant la "spécialisation" du contrôle, proposée

par la commission Sbih sur la réforme des institutions de l'Etat.

Le contrôle pour le compte de l'Etat serait réparti en quatre subdivisions : l'Inspection des affaires sociales, l'Inspection des affaires économiques, l'Inspection des affaires administratives et l'administration des affaires financières. C'est le dispositif qui prévaut actuellement en France. Plus rien de concret depuis. Jusqu'à l'année 2006 où, finalement, le chef de l'Etat se contentera d'essayer de réformer l'IGF en lui attribuant de nouvelles missions, alors qu'il lui faut d'abord plus de moyens, une indépendance effective vis-à-vis de l'exécutif et surtout des fonctionnaires compétents et intègres. Les maux sont connus. Mais là aussi, déposséder cette "vieille dame indigne" n'est pas chose aisée : les résistances au changement sont terribles.

Les déclarations officielles se sont multipliées, ces derniers mois, Conseil des ministres, Conseil du gouvernement, comité interministériel, communiqués, etc. Les annonces se succèdent, mais on ne voit rien venir. Un projet de révision du statut de l'IGF serait en voie de maturation depuis le mois de février 2006, selon le ministre des Finances. Une année plus tard, toujours rien. Ci-dessous un survol chronologique.

29 octobre 2006. Auditions président-gouvernement : le secteur des finances est passé en revue. Extrait du communiqué officiel à propos de l'IGF : "En complément du contrôle interne, le renforcement du contrôle externe par l'Inspection générale des finances (IGF) induit, d'une part, la mise à jour des textes la régissant pour adapter ses attributions et son mode de fonctionnement au nouvel environnement institutionnel et, d'autre part, l'amélioration de ses moyens opérationnels d'intervention. Les nouveaux statuts en cours d'élaboration doivent, par ailleurs, permettre l'adéquation des moyens humains avec le volume, la nature et la qualité de son plan de charge."

15 novembre 2006. Le statut de l'Inspection générale des finances (IGF) sera révisé et ses moyens renforcés, selon le ministre des Finances, intervenant le 15 novembre 2006 en séance plénière au Conseil de la nation. Il a précisé que le contrôle des dépenses publiques sera renforcé. Le statut de l'IGF sera révisé, un projet en ce sens étant en voie de maturation depuis le mois de février 2006, pour doter cette institution de plus de moyens humains et d'investigation. L'objectif est de renforcer l'IGF dans le cadre de la lutte contre la corruption.

16 décembre 2006. Forum de l'ENTV. Revenant sur le projet en cours pour la révision du statut de l'Inspection générale des finances (IGF), le ministre des Finances a indiqué que le principal changement va porter essentiellement sur un élargissement des prérogatives de cette structure de contrôle des finances publiques. Il a ainsi expliqué que les missions de l'IGF ne vont plus se limiter au contrôle de gestion des dépenses des institutions à caractère administratif uniquement mais seront étendues systématiquement au contrôle des entreprises économiques publiques. Le statut actuel ne permet à l'IGF d'entreprendre ses contrôles sur des entreprises publiques qu'à la demande du gouvernement. Or, quand il s'agit de contrôle des deniers de l'Etat, "il ne devrait pas être fait de différence entre l'administration et les entreprises publiques puisque ces deux entités appartiennent à l'Etat", a-t-il justifié.

18 décembre 2006. Recommandations d'un Conseil interministériel (CIM) réuni sous la présidence du chef du gouvernement. Il y est notamment question de "l'élargissement du champ d'intervention de l'IGF aux entreprises publiques économiques", et le "renforcement des moyens humains et matériels de l'IGF". Le Conseil interministériel prévoit, en outre, la préparation d'un texte réglementaire pour "clarifier les missions et responsabilités des différents acteurs concernés par la gestion des finances publiques (ordonnateur, contrôleur financier, comptable, trésorier...)". Toutes ces mesures seront présentées prochainement sous la forme d'un "plan d'action" comportant un échéancier de leur mise en application, a décidé le conseil.

5 février 2007. 2e Conseil interministériel consacré aux questions de

contrôle budgétaire et à l'IGF. Examen du rapport du CIM chargé de l'amélioration du contrôle des finances publiques portant propositions pour la mise en œuvre des directives données lors du précédent CIM du 18 décembre 2006 et adoption d'un plan d'action.

Le communiqué issu de ce conseil n'en dira pas plus.

25 février 2007. Pour un meilleur contrôle du système financier en Algérie, le ministre des Finances a annoncé à la radio Chaîne III une série de mesures qui renforcent les pouvoirs de l'Inspection générale des finances. Un nouveau décret confère, selon lui, à l'IGF la possibilité d'effectuer des inspections au sein des entreprises publiques économiques en plus des administrations publiques en Algérie. Ce texte, qui a pour fondement de renforcer les prérogatives de l'IGF et celles de la Commission nationale des marchés, sera signé et validé dans les prochaines semaines. L'objectif principal recherché à travers ce texte, toujours selon le ministre, est de permettre le bon fonctionnement du nouveau dispositif de contrôle.

26 septembre 2007. Etrange communiqué du ministre des Finances, où il est annoncé l'installation d'un "Comité de coordination de l'action de l'IGF avec les actions des inspections générales des différents départements ministériels", Comité dont les missions sont floues et imprécises. Dans le même document il est fait allusion à une instruction du chef du gouvernement datée du 12 mars 2007. Pourquoi avoir attendu plus de 6 mois pour exécuter cette instruction ? Transparence pour transparence, pourquoi ne pas rendre publique cette instruction ? Selon ce communiqué, "cette instruction prévoit que le comité de coordination regroupe, sous la présidence du chef de l'IGF, l'ensemble des inspecteurs généraux des départements ministériels. Les objectifs assignés au comité étant de créer un espace de concertation et d'échanges d'expériences et d'informations entre ces différents organes de contrôle afin d'assurer une complémentarité dans leurs actions et une meilleure efficacité dans leurs interventions". A-t-on fait le bilan de l'IGF et des Inspections générales des ministères ?

A quoi servent-elles ? Sont-elles efficaces ? Sont-elles indépendantes et ont-elles les moyens de leurs actions ? Très peu probables. Ces diverses inspections sont non seulement en état d'échec et très souvent aux ordres de leur tutelle, mais elles ne sont pas épargnées par des pratiques opaques. Seront-elles dotées un jour d'un code d'éthique et de bonne conduite ?

Le gouvernement, comme d'habitude, a fonctionné en huis clos ne se donnant même pas la peine d'esquisser un semblant de concertation avec les partenaires sociaux et la société civile sur le dossier important des fonctions de contrôle de l'Etat, a contrario d'un contexte où les scandales et affaires de corruption connaissent une explosion sans pareille. L'Exécutif, touché lui-même de plein fouet par les affaires où sont impliqués plusieurs de ses membres, n'a pas jugé utile de tirer les leçons de sa propre déroute.

Djilali Hadjadj

PROJETS DU MINISTÈRE DES FINANCES

Pas de stratégie, aucun calendrier

Dans le communiqué du ministère des Finances, cité dans l'article plus haut, il est fait état d'une série de projets, énumérés péle-mêle, visant à "renforcer la maîtrise et le contrôle des dépenses publiques".

Ce que dit le communiqué à ce sujet : "... Plusieurs actions ont été prises ou sont en voie de l'être et dont les plus importantes sont le renforcement des capacités d'intervention de l'IGF en la dotant de plus de moyens humains, matériels et légaux ; l'élargissement du champ de contrôle de l'IGF aux entreprises publiques économiques ; l'édition d'un manuel de procédures encadrant de façon précise et rigoureuse toutes les étapes de la dépense publique ; la révision, en cours, du code des marchés publics et le renforcement des moyens mis à la disposition de la commission nationale des marchés publics ; le projet de modernisation budgétaire, en cours de préparation, qui vise, notamment, à assurer une plus grande transparence dans l'allocation des crédits budgétaires sur la base de programmes et objectifs bien définis (budget/programme), accompagné d'un transfert de responsabilité vers les gestionnaires qui seront évalués sur des performances et des résultats".

Commentaires. Est-ce que l'IGF, tant au niveau national que régional, depuis le temps qu'on en parle, est en train de bénéficier de moyens pour rendre plus efficaces ses interventions ? Ne pas omettre, que parmi ces moyens devraient figurer les conditions de son indépendance, les pressions s'exerçant sur elles étant multiples. Le corps des personnels de l'IGF n'est malheureusement pas exempt de pratiques opaques et de corruption.

Parmi ces personnels, le virus de la "servitude volontaire" — au détriment des objectifs originaux — fait des

ravages depuis des années, servitude souvent payée de carrières fulgurantes usurpées ! Concernant la révision du code des marchés publics, annoncée depuis des mois, nous avons fait mention à plusieurs reprises dans ces colonnes, que ce projet — visant à alléger les procédures — était dangereux et aggraverait les risques de corruption.

Sous prétexte de respecter les délais de réalisation de la commande publique, cette révision autoriserait les maîtres d'ouvrage à abuser des procédures de gré à gré ! Lors de leur rencontre avec le chef de l'Etat, en juin 2006, les walis ont demandé pratiquement le gel de la réglementation actuelle sur les marchés publics. Ce serait très grave que le gouvernement donne une suite favorable à cette revendication qui ferait le lit de corruption !

C'est comme si ces walis, épaulés par le ministère de l'Intérieur, demandaient au chef de l'Etat : "Monsieur le président, si vous voulez inaugurer dans les délais les projets de votre programme, mettons de côté le code des marchés publics !" Alors que le code actuel est déjà très insuffisant et qu'il nécessite plutôt à être renforcé conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption, convention ratifiée par l'Algérie.

Quant au projet de modernisation budgétaire, annoncé aussi dans le communiqué du 26 septembre 2007 du ministère des Finances, cela fait des années que le gouvernement en parle et on ne voit toujours rien venir. L'ensemble de ces projets n'obéit à aucune stratégie. Ils sont constamment conjugués au futur, les échéances régulièrement annoncées sont constamment reportées et le gouvernement n'a jamais mis en place un calendrier qu'il serait tenu de respecter.

D. H.

BEPPE GRILLO, LE POIL A GRATTER DE L'ITALIE

Pour une politique "vraie et propre"

C'est Méduse ! Cet homme à une tête de gorgone, visage rond grimé, auréolé d'une tignasse bouclée et mangé par une barbe poivre et sel. Il en a aussi le pouvoir légendaire, ayant, semble-t-il, hérité sa capacité à pétrifier l'adversaire.

Depuis le 8 septembre, c'est toute la classe politique italienne que Beppe Grillo a figée d'effroi. Gauche et droite sont restées interdites devant le succès de son Vaffanculo Day. Une manifestation au titre plutôt drollier — "La journée va-te-faire foutre" — qui exprime un ras-le-bol destructeur dans un pays en pleine crise du politique.

Ce jour-là, tandis que 50 000 personnes acclamaient la harangue du comique sur une place de Bologne, partout dans le pays on faisait la queue pour signer sa pétition en faveur d'une "politique vraie et propre". En 24 heures, sa proposition de loi a recueilli plus de 330 000 signatures, beaucoup plus qu'il n'en faut pour être soumise au Parlement. De quoi s'agit-il ? Un, interdire à un homme ayant été pénalement condamné de se présenter aux élections. "Il y a 24 parlementaires dans ce cas actuellement", rap-

pelle Beppe Grillo. Deux, limiter les mandats à deux législatures : selon ce critère, un parlementaire sur trois perdrait son siège. Trois, instaurer un "vote direct par les citoyens" au lieu de la représentation par listes "fabriquées par les fonctionnaires des partis".

On comprend que les responsables des Chambres ne se précipitent pas pour mettre la "loi Grillo" à l'ordre du jour. Elle aura d'autant moins de chances d'être adoptée que, pour faire bonne mesure, l'artiste appelle à la disparition des partis, "une conception morte de la politique". Il leur préfère des "listes civiques", comme celles qu'il va lancer, sous son label, pour les municipales de 2008. Le V-Day a provoqué quelques auto-critiques de dirigeants politiques, mais on a surtout crié à la "démagogie" et au "populisme". Dénoncé comme le chantre de l'"antipolitique", Beppe Grillo est devenu un dangereux "gou-rour", un "barbare".

La gauche est embarrassée, car le "peuple de Grillo", comme on appelle désormais le pan de société civile révélé par le V-Day, constitue une part de son électorat.

"Je ne suis pas un leader, mais un détonateur, se défend Beppe Grillo. Le problème vient d'en bas, je n'y suis pour rien, c'est un virus, c'est Ebola et la grippe aviaire réunis, mais ils ne comprennent pas." "Ils", ce sont les hommes politiques italiens, accusés de vivre hors de la réalité. Sa verve est parfois prophétique, comme pour le krach du géant agroalimentaire Parmalat, qu'il est le seul à prédire, avec des semaines d'avance sur les banques et les experts financiers.

Est-ce dû à sa formation de comptable ? Il n'a pas son pareil pour décortiquer les bilans, éproucher les comptes d'exploitation, transformer les assemblées générales d'actionnaires en happenings délirants : il tenta "une OPA à la génoise" sur Télécom Italia à la tête de petits porteurs. En guérilla permanente, Beppe Grillo est sur tous les fronts : des scandales bancaires aux combats écologistes, en passant par le travail précaire qu'il stigmatise dans un livre, *Schiavi moderni* (Esclaves modernes).

LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"
Maison de la presse,
1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67 06 76
Internet : soir_corruption@hotmail.com